

SÉJOURS

VILLAGE VACANCES LAMOURA

HIVER 2026 - 2027


NEIGE & PLEIN AIR
VILLAGE VACANCES



AUTHENTIQUE

STATION DES ROUSSES

HAUT-JURA - FRANCO-SUISSE

lesrousse.com

1160 à 1680m d'altitude

① Choix des dates :

☐ « Noël » du 19 au 26 décembre 2026

☐ « Nouvel An » du 26 décembre 2026 au 02 janvier 2027

 « Sentiers du Bien-être » ☐ du 02 au 09 janvier 2027 ☐ du 20 au 27 mars 2027

☐ Dates : du au

② Choix de la chambre* :

☐ Montagne

☐ Authentique

☐ Confort

* sous réserve de disponibilités

Pour les dates et tarifs, se référer à la grille tarifaire jointe

③ Composition des participants :

NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	PROFESSION	NIVEAU SKI ALPIN débutant/confirmé	NIVEAU RAQUETTES débutant/confirmé	PRIX DU SÉJOUR
						€
						€
						€
						€
						€

Montant de votre séjour : €

Coordonnées :

NOM / PRÉNOM :

N°RUE :

CODE POSTAL / VILLE :

TÉLÉPHONE :

E-MAIL :

Informations utiles :

Inscription au club enfants 3/5 ans ? ☐ Oui ☐ NonInscription au club ados 6/15 ans ? ☐ Oui ☐ Non

Transport utilisé pour vous rendre à Lamoura ?

☐ Voiture ☐ Train ☐ Avion

Nombre de chambres souhaitées ? (selon disponibilité)

Souhaits ou renseignements complémentaires :

 Quelles activités nordiques souhaitez-vous pratiquer ?
 (plusieurs cases possibles)

☐ Ski alpin ☐ Raquettes ☐ Ski de fond

Taxe de séjour :

0,88€ x adulte (18 ans) x nuit

€

Cotisation Association :

20 €

Optionnels :

 Assurance Annulation : ☐ Oui ☐ Non
 (2,90% du montant du séjour)

€

Forfait Raquettes : 20€/semaine

☐ Oui ☐ Non

Navette A/R St-Claude : 30€

☐ Oui ☐ Non

Supplément chambre individuelle

(selon disponibilité) : 18,50€/nuit

☐ Oui ☐ Non

Remise partenaire :

☐ Oui ☐ Non

sur présentation d'un justificatif (offre non cumulable)

Total Séjour :

€

Acompte :

(30% sur le prix total du séjour)

€

Règlement : acompte à joindre au bulletin par **chèque** (à l'ordre de Neige & Plein Air), par **virement** ou **carte bancaire** (nous contacter par tél./mail). **Chèques-Vacances ANCV :** remise de 5 % sur le montant des chèques vacances. **VACAF :** Neige & Plein Air est labellisé VACAF. Si vous bénéficiez de l'AVF (Aide aux Vacances Familiales), merci de nous communiquer votre n° d'allocation lors de la réservation. Solde à régler 30 jours avant séjour. En signant ce bulletin, vous acceptez les conditions générales d'inscription et adhérez à l'Association Neige & Plein Air.

Date :

Signature :

Précédée de «Lu et approuvé»



CHÈQUE-VACANCES



Informations et réservations

 BP 3033 - 17031 LA ROCHELLE Cedex 1 - Tél. : 05 46 28 93 00
 contact@neigepleinair.com - www.neigepleinair.com

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION - ASSURANCES

NEIGE ET PLEIN AIR est la marque de diffusion des prestations de l'association à but non lucratif dont le siège social est situé à LAMOURA - Jura, en faveur de ses adhérents. Pour bénéficier des prestations, tout participant doit adhérer volontairement à l'association. L'inscription à l'un des séjours présentés dans nos brochures implique l'acceptation des conditions générales de vente ci-après :

1 - Réservation et règlement :

Pour réserver au village de vacances **Neige et Plein Air**, il est nécessaire :

- de remplir le bulletin de réservation ;
- de verser un acompte de 30% du prix du séjour. La réservation ne devient définitive qu'après confirmation écrite du village ou de l'encaissement de l'acompte ;
- de verser le solde 30 jours avant le début du séjour sans relance de la part de Neige et Plein Air.

Tout retard de règlement du séjour peut entraîner l'annulation de la réservation. L'ensemble des propositions contenu dans nos brochures est fait dans la limite des places disponibles mises à disposition des adhérents.

Arrivées et Départs : Les arrivées se font généralement le samedi après-midi à partir de 17h00 et les départs le samedi matin suivant à partir de 9h00.

2 - Prix :

Tous les prix figurant dans nos brochures sont donnés à titre purement indicatif et peuvent être soumis à variation à la hausse ou à la baisse. Seuls les prix indiqués lors de l'inscription définitive et figurant par conséquent sur la confirmation d'inscription, seront fermes et définitifs. Ces prix définitifs font référence pour tous les problèmes de modification ou d'annulation d'un séjour.

3 - Aides possibles :

- **Chèques-Vacances :** **NEIGE ET PLEIN AIR** a passé une convention avec l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances). Vos Chèques Vacances peuvent être utilisés en règlement partiel ou total de votre séjour.

- **Caisses de retraite ou comités d'entreprise :** certains organismes attribuent une participation à leurs salariés ou aux retraités. Nous pouvons établir une attestation de séjour sur simple demande. Ces aides sont versées directement aux participants et donc non déductibles de nos factures.

- **Caisses d'Allocations familiales :** **NEIGE ET PLEIN AIR** est agréé VACAF. Le montant des aides AVF est différent d'un département à l'autre. Si vous bénéficiez de l'AVF, merci de nous communiquer votre numéro d'allocataire lors de la réservation.

4 - Annulation par le participant :

En cas d'annulation par le Client de l'ensemble de sa Commande de Prestations individuelles, le prix ou les arrhes versés dans ce cadre (des frais de dossier, éventuels frais d'adhésion qui sont conservés par l'Association) lui sera remboursé dans les conditions suivantes :

- **Annulation plus de 60 jours avant le début du séjour :** Il n'est conservé que les éventuels droits (frais de dossier, cotisations, etc.)

- **Annulation effectuée entre 60 jours et 30 jours avant le début du séjour :** Les arrhes sont conservées

- **Annulation moins de 30 jours avant le début du séjour :** La totalité du prix du séjour reste due

Aucun remboursement n'est consenti pour une arrivée tardive, un départ anticipé ou des absences en cours de séjour.

Pour pallier la plupart de ces risques, il vous est proposé de souscrire une assurance annulation optionnelle, qui vous est vivement recommandée et qui doit être souscrite au moment de la réservation. En cas d'annulation motivée par un événement prévu dans le contrat d'assurance, vous éviteriez ainsi d'avoir à supporter les conséquences financières de cette annulation. Les garanties de l'assurance annulation sont indiquées à l'article "Assurance Annulation Optionnelle".

5 - Annulation ou modification par Neige et Plein Air :

Dans le cas où le voyage ou le séjour est annulé par **NEIGE ET PLEIN AIR**, l'adhérent recevra une indemnité égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date, sauf lorsque l'annulation est imposée par des circonstances de forces majeures, ou par la sécurité des voyageurs ou a pour motif l'insuffisance du nombre de participants. Lorsque, avant le départ, le voyage ou le séjour est modifié par **NEIGE ET PLEIN AIR**, sur des éléments essentiels, l'adhérent peut dans un délai de 7 jours, après en avoir été averti, soit mettre fin à sa réservation dans les conditions prévues ci-dessus, soit accepter de participer au voyage ou au séjour modifié, un avenant au contrat sera alors présenté à sa signature précisant les modifications apportées et la diminution ou l'augmentation du prix que celles-ci entraînent. Lorsque, après le départ, le voyage ou le séjour est modifié par **NEIGE ET PLEIN AIR** sur des éléments essentiels, l'adhérent peut, à son retour, demander le remboursement des prestations non exécutées et non remplacées sans pour cela que ces modifications puissent donner lieu à une demande dédommagement pour préjudice subi.

6 - Absence de droit de rétractation :

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, les prestations d'hébergement, de restauration, de loisirs et de vacances proposées à une date déterminée ne bénéficient pas du délai légal de rétractation.

7 - Responsabilité :

L'association **NEIGE ET PLEIN AIR** est responsable de la bonne exécution des prestations vendues conformément aux dispositions du Code du tourisme.

Toute réclamation devra être signalée dans les meilleurs délais pendant le séjour afin de permettre la recherche d'une solution adaptée. Toute réclamation relative devra être adressée dans un délai d'un mois après la fin des prestations. Passé ce délai d'un mois, cachet de la poste faisant foi, **NEIGE ET PLEIN AIR** se réserve le droit de ne pas donner suite à une réclamation relative à un voyage ou à un séjour. Les prestations réservées directement auprès d'un prestataire extérieur relèvent de la seule responsabilité de celui-ci.

8 - Assurance responsabilité civile :

Les assurances exposées ci-dessous sont présentées à titre purement indicatif. Dans le cadre des garanties souscrites par **NEIGE ET PLEIN AIR** auprès de la MAIF, la collectivité est assurée en responsabilité civile afin de couvrir les risques en tant que prestataire de service uniquement et si l'événement est accidentel. Les vols, les dommages corporels, les dommages aux biens des participants ne sont pas couverts sauf s'ils sont causés par le personnel ou le fait de la structure. Les enfants en classe de neige, en séjour encadré, les individuels ou les familles séjournant à **NEIGE ET PLEIN AIR** doivent souscrire leur assurance personnelle ou un contrat collectif. A titre complémentaire, l'association a souscrit un contrat MAIF présentant les garanties ci-dessous :

Responsabilité civile (dommages causés aux tiers)

Dommage corporel : **sans limitation**

Dommage matériel : **15 245 euros**

Dommage aux biens

Indemnisation des dommages corporels :

Frais de soins (en complément d'un autre organisme)

Frais de secours et de recherches

Invalité permanente

Capital décès

Recours Protection Juridique : à la condition, en ce qui concerne le recours judiciaire, que le montant des dommages soit supérieur à 5 fois la franchise générale MAIF.

9 - Assurance annulation optionnelle :

ATTENTION : l'assurance annulation n'est pas comprise dans le prix du séjour. Pour bénéficier de cette garantie, elle doit être souscrite au moment de la réservation.

1 - De quoi s'agit-il ?

L'assurance annulation optionnelle permet le remboursement des frais d'annulation retenus par Neige et Plein Air conformément aux conditions d'annulation du séjour, dans les limites et conditions prévues par le contrat d'assurance.

La garantie couvre notamment certains événements imprévisibles survenant avant le départ tels que la maladie, l'accident, l'hospitalisation ou le décès du participant ou d'un proche, selon les garanties prévues au contrat.

L'assurance prend effet dès sa souscription et cesse automatiquement le jour du départ du séjour. Elle ne couvre pas les interruptions de séjour ni les événements exclus par le contrat d'assurance.

2 - Modalités d'application

En cas d'annulation, le participant doit prévenir Neige et Plein Air dans les meilleurs délais et transmettre les justificatifs nécessaires à l'instruction du dossier (certificat médical, bulletin d'hospitalisation, acte de décès ou tout autre document demandé par l'assureur).

Les déclarations de sinistre doivent être effectuées conformément aux modalités prévues dans la notice d'information remise lors de la souscription.

3 - Tarif

Assurance annulation optionnelle familiale : **2,90 % du montant total** des prestations du séjour.

Les garanties, exclusions, plafonds d'indemnisation et modalités de remboursements sont détaillés dans la notice d'information de l'assureur remise lors de la souscription.

10 - Animaux :

Les animaux ne sont pas admis au sein de l'établissement Neige et Plein Air, sauf disposition légale contraire.

11 - Protection des données :

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion des réservations et des séjours. Elles sont traitées conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition concernant ses données personnelles.

12 - Droit à l'image :

J'autorise l'Association **Neige et Plein Air** à réaliser et utiliser les photographies ou vidéos prises dans le cadre de mon séjour ou de celui de ma famille au Village de Vacances de Lamoura ou à la Base Nautique du Lac de Vouglans.

Ces images pourront être utilisées, sans contrepartie financière, sur les supports de communication de l'association (brochures, affiches, site internet, réseaux sociaux, presse, etc.).

L'Association s'engage à utiliser ces images dans le respect des personnes et à ne pas en faire un usage susceptible de leur porter préjudice.

Si vous ne souhaitez pas que votre image ou celle de votre enfant soit utilisée, merci de nous en informer par écrit avant le début du séjour.

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales d'Inscription figurant au verso du bulletin ainsi que des tarifs en vigueur et les accepter sans réserve.